

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 5 juin 2015

*Date de convocation : 29 mai 2015*

L'An Deux Mil Quinze, le 5 juin, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Jean-Michel RIGAULT, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Pierre CANARD, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, Daniel PATUREAU, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, Jean-Jacques NERDENNE, Danielle GERVILLE – REACHE, Baptiste GAUTHIER, Michel ADAM et Adeline GAUTHIER

Absente : Catherine SECHE

Secrétaire de séance : Jean-Michel RIGAULT

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout d'un dossier concernant la vente d'un terrain au Pron. Le conseil donne son accord.

**I – Lecture du compte rendu de la séance du 04 mai 2015** : après quelques mises au point concernant la rédaction, les conseillers à l'unanimité acceptent ce compte rendu et le signent. Madame Gauthier Adeline, absente lors du dernier conseil, intervient concernant son absence suite à un oubli, en précisant qu'elle aurait pu être contactée par téléphone pour lui rappeler la réunion.

**II – Vente de terrain au Pron – Accord de vente**

Suite à la proposition d'achat de la parcelle ZS 131 d'une surface de 1 600 m<sup>2</sup> au prix de 6 € le m<sup>2</sup> (délibération 2014/93) par Monsieur et Madame WCISLAK Ludovic, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette vente pour un montant total de 9 600 €.

Le maire ou l'un des adjoints en cas d'absence de ce dernier est chargé de signer tous documents relatifs à cette vente.

**III – Subventions aux associations**

a) Associations

Sur proposition de la commission finances réunie précédemment, les membres du conseil municipal accordent à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Druyes	300 €
19/20 GYM	200 €
Lumière de Druyes	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Druyes	800 €
Atout Lire	200 €

Le conseil municipal a refusé toutes augmentations de subvention en raison de :

- 1) Baisse de la dotation générale de fonctionnement allouée par l'Etat de – 10% pour l'année 2015
- 2) Inciter les associations à chercher d'autres moyens de financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 6574.

b) Subvention Amis du Château de Druyes

Sur proposition de la commission finances réunie précédemment et au regard des comptes de l'association Les Amis du Château qui font apparaître un excédent de 72 929.40 €, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents refuse d'accorder une subvention à cette association, estimant que l'argent public n'est pas destiné à finir sur un livret A mais qu'il doit être utilisé dans l'intérêt général et participer de ce fait au rayonnement du village. Monsieur Michel ADAM, vice-président de l'association ne prend pas part au vote.

c) Subvention Tennis de Table de Druyes

Sur proposition de la commission finances réunie précédemment, les membres du conseil municipal décident d'attribuer par :

- 5 voix pour un montant de 100 €
- 1 voix pour un montant de 150 €
- 3 abstentions

Ce vote est motivé par les raisons suivantes :

- 1) Baisse de la dotation générale de fonctionnement allouée par l'Etat de - 10 % pour l'année 2015
- 2) Nécessité d'associer les associations les moins représentatives au niveau de la population (un seul adhérent drogien) à l'effort d'économie en contre partie de la non augmentation des taxes locales
- 3) Inciter l'association à chercher d'autres moyens de financement  
La subvention accordée est de 100 €.
- d) Subvention Association Tennis de Druyes  
Sur proposition de la commission finances réunie précédemment, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Mme Danielle Gerville-Réache, et M. Jean-Jacques Nerdenne, respectivement présidente et trésorier de l'association ne participant pas au vote) décident d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Tennis de Druyes.

#### **IV – PRET BANCAIRE**

Le maire présente aux conseillers municipaux les offres de prêt faites par les organismes consultés.

<b>Montant emprunté : 80 000 € sur 10 ans</b>		
Banque	Taux fixe	frais
Crédit Agricole Champagne Ardennes	1.62 %	150 €
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	1.52 %	160 €
Banque Populaire Bourgogne Franche Comté	1.45 %	0
La Banque Postale	1.89 %	350 €

Le Crédit Lyonnais qui a été contacté n'a pas répondu à notre demande au prétexte qu'il ne finance pas les collectivités.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté moins disante.

Les conditions retenues sont : taux fixe 1.45 %, sans frais, avec une première échéance annuelle avancée et déblocage des fonds en une seule fois.

Les intérêts seront portés au budget par décision modificative lors du prochain conseil municipal.

Le maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette demande de prêt, et de demander le déblocage des fonds.

#### **V – PONT DE BLIN**

Le maire présente à l'ensemble des conseillers les différents devis pour « le pont de Blin », dossier qui a déjà été étudié lors de la précédente réunion de conseil en date du 4 mai.

Les possibilités sont les suivantes :

- a) Réfection totale :
  - Entreprise CESCHIN 75 687 € T.T.C.
  - Entreprise SNBR 72 901 € T.T.C.
  - EUROVIA Non répondu
- b) Mise en sécurité
  - Entreprise ROLLAND 47 939 € T.T.C.
  - Entreprise MORESK 2 662 € T.T.C. (*travaux à faire annuellement et piquetage des pierres sans mise en étanchéité de la partie supérieure*)
- c) Démolition
  - Entreprise CLOUTIER 6 480 € T.T.C.
  - Entreprise ROLLAND 8 350 € T.T.C.
  - TMP Sarl 17 532 € T.T.C.
  - Entreprise GRANDJEAN 21 720 € T.T.C.

Le maire précise que l'ensemble du conseil de la commune d'Andryes, propriétaire pour moitié de l'ouvrage, a délibéré à l'unanimité le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour une démolition du pont.

Le conseil municipal de Druyes les Belles Fontaines à l'unanimité des membres présents vote pour la démolition et retient l'Entreprise CLOUTIER pour un montant de 6 480 € T.T.C. à partager à part égale entre les communes d'Andryes et de Druyes les Belles Fontaines, moins disante.

Le conseil municipal charge le maire de signer tous documents relatifs à cette démolition.

Et le charge en raison de l'urgence et de la sécurité des personnes qui passent sous ce pont, de faire effectuer les travaux très rapidement et ce avant la période estivale.

## **VI – VOIRIE 2015**

Le maire présente les devis concernant les travaux de voirie 2015, trois entreprises ont été consultées :

- COLAS	H.T.	19 701.00 €	T.T.C.	23 641.20 €
- ROLLAND	H.T.	15 919.72 €	T.T.C.	19 103.66 €
- EUROVIA		n'a pas répondu		

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'Entreprise ROLLAND, moins disante pour un montant de 15 919.72 € H.T.

## **VII – SECURITE ROUTIERE**

Le maire présente les devis concernant la sécurité routière, trois entreprises ont été consultées :

- Entreprise COLAS	17 518.97 € H.T.
- Entreprise ROLLAND	19 623.48 € H.T.
- Entreprise EUROVIA	n'a pas répondu

L'Entreprise COLAS, moins disante est retenue.

Le maire est chargé de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, ainsi que les amendes de polices.

## **VIII – CHEMINS COMMUNAUX**

Une demande de cession de chemins communaux a été faite auprès des conseillers municipaux. Une commission spécifique étudiera le dossier avant de prendre une décision.

## **IX – AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la deuxième programmation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015, le maire propose au conseil municipal de solliciter cette dotation pour le développement économique dans le cadre d'un aménagement touristique du village pour un taux de 40 % ainsi que les services du Conseil Départemental de l'Yonne pour un taux de 30 %.

Les devis s'élèvent au total à 28 041 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité charge le maire de solliciter la DETR pour un taux de 40 % auprès de la Préfecture de l'Yonne ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au taux de 30 %

Le plan de financement se décompose comme suit :

D. E. T. R.	40 % de 28 041 € H.T. soit	11 216.40 €
Conseil Départemental	30 % de 28 041 € H.T. soit	8 412.30€
Fonds propres ou emprunts		8 412.30 €

Commencement des travaux : en raison de la saison touristique, cet aménagement devra être réalisé d'ici le 30 juin 2015. Pour cette raison la commune sollicite une dérogation lui permettant de passer commande.

Le maire est chargé de déposer le dossier auprès des services concernés et de signer tous documents correspondants à ces demandes

## **X – PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY**

Le maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre de Monsieur Jean-Louis Gauthier, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrit au budget 2015. Compte

tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2014/2015, la participation totale de notre commune s'élève à 64.47 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, INSCRIT la dépense correspondante au budget.

## **XI – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE FORTERRE VAL D'YONNE**

N'ayant pas d'éléments, le dossier est ajourné.

## **XII – ESTIVADES**

Une réunion a eu lieu avec les organisateurs des Estivades. Des dates restent libres, malgré un nombre plus important de communes, 19 au lieu de 12 avant la fusion des communautés de communes.

Par manque de personnes, la commune de Druyes ne s'est pas positionnée, cette année pour accueillir le barbecue des Estivades. Un partenariat avec la commune d'Andryes a été proposé. Les conseillers acceptent. Une douzaine de personnes devra être présente à Andryes pour aider.

## **XIII – AFFAIRES DIVERSES**

- a) Après avoir pris connaissance du compte rendu de l'école de Courson, le maire demande à la déléguée de faire préciser que le RPI Courson/Molesmes comprend également la commune de Druyes. La déléguée rend compte aux conseillers de la réunion.
- b) Une demande est faite concernant l'éclairage situé vers la place Jean Bertin, qui ne marche plus suite à la destruction par un poids lourd du candélabre.
- c) Le délégué de la rivière rend compte de la réunion qui a eu lieu ce jour en mairie avec les riverains, le Syndicat du Beuvron, l'Institut d'Entretien des Rivières concernant les travaux à prévoir sur la Druyes.
- d) Le faucardage du bassin des sources aura lieu les 2 et le 3 juillet. Le nettoyage de la « fausse rivière » sera effectué avec les bénévoles le 4 juillet, les bonnes volontés sont donc invitées à se présenter à 9h à la mairie ce jour-là.
- e) Une balade en tracteur aura lieu le 20 juin sur la commune.
- f) La Gendarmerie interviendra le vendredi 19 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes pour une information sur la prévention.
- g) Le maire informe le conseil que le feu d'artifice a été commandé.
- h) Le délégué au SIAEP est informé qu'il y a eu des réclamations concernant le double prélèvement de factures d'eau par la trésorerie de Saint Fargeau. Il lui est demandé de faire remonter l'information concernant le mécontentement des usagers concernés.
- i) Le maire fait part d'un courrier du président de l'association « Lumières de Druyes ».
- j) Un courrier sera adressé à un administré concernant la plantation d'un arbre sur le domaine public.
- k) Une visite a été faite par un architecte du Conseil en Architecture, en urbanisme et environnement pour d'éventuels aménagements de la buvette des sources ainsi que pour l'accessibilité des locaux de l'ancienne école.
- l) Le maire fait part aux conseillers des rendez-vous pris à ce jour avec les différentes entreprises pour les affaires communales.

Prochain conseil le 3 juillet à 20 h 30